# RIODD 2023 : Changer ou s'effondrer ?

*Analyses, repères et propositions pluridisciplinaires face à la nécessité d'un changement rapide et profond de nos manières de produire de consommer et d'échanger*

# Proposition de session thématique Entreprise, politique et société : quelles représentations ?

***Date limite pour les propositions de communication : Vendredi 12 mai 2023 (minuit)***

**(déposer sur le site + mail : riodd2023@sciencesconf.org + mail organisateur-trice)**

**Animateurs de la session**

CAPRON Michel
CHANTEAU Jean-Pierre
Université Grenoble Alpes, CREG
06 42 18 38 59
Jean-pierre.chanteau@univ-grenoble-alpes.fr

**2°) Titre précis de la session (français et anglais):**

Entreprise, politique et société : quelles représentations ?

Enterprise, politics and society : which representations ?

Comme le déclare l'appel à communications de ce congrès : en quoi le foisonnement de réflexions sur la « gouvernance » des entreprises nous permet-il de progresser sur une représentation des contours de ces dernières comme institution au sein des sciences sociales ?

Notre point de départ est que 1° l'entreprise, en tant qu'organisation instituée dans la société, est « un phénomène historiquement, géographiquement et culturellement daté » (Beaujolin, 2012) ; et que 2° l'entreprise capitaliste est en perte/quête de sens : rapport à l'emploi, contribution à la soutenabilité écologique et à l'inclusion sociale… ; les réponses proposées sont jusqu'à présent très loin des attentes ou des nécessités écologiques et sociales. La question est donc posée de son « réencastrement » au sens de Polanyi (1944).

Pourtant, bien qu'on n'ait jamais autant parlé des « entreprises », de leur pouvoir, de leur place dans la société, les sciences sociales peinent à en fournir une définition et une représentation satisfaisantes (Desreumaux, 2013).

Certes, la notion de « société » permet de définir la portée juridique de la personne morale et ses acteurs. Mais cette notion ne suffit pas à saisir l'unité et la complexité d'une entreprise, qui a suscité de multiples dénominations plus ou moins complémentaires ou contradictoires : groupe, alliances, « chaînes de valeur » (Porter, 1988), « réseaux » (Dosi, 1990), « entreprises managériales financiarisées » (Weinstein, 2010), « entity » (Biondi et al, 2007), « puissances financières privées mondialisées » (Capron, Quairel, 2015), « entreprises étendues » (Lorino, 2018), CGV (Grouiez, 2023)…

Il en résulte un paradoxe : un décalage entre la consistance apparente du capitalisme et la fragilité des analyses de l'entreprise qui en est un vecteur essentiel.

Jusqu'à quel point les deux grandes approches théoriques, contractualistes (Jensen et Meckling, 1976) et institutionnalistes (Commons, 1934), fournissent-elles des cadres d'interprétation des évolutions en cours ? S'excluent-elles ou se complètent-elles ? Faut-il chercher une « 3e voie » ou enrichir/approfondir l'une de ces deux approches ?

L'une des raisons de cette situation réside dans l'actuel lien distendu entre les problématiques de l'entreprise et les problématiques du travail, de sa soutenabilité, de son évolution, de la

division et de la coopération, des rapports des individus au travail, des conditions de travail, des collectifs sans lesquels il ne peut exister d'organisation productive.

Il convient également de resituer les problématiques d'entreprise dans le cadre plus large des rapports de propriété et de pouvoir qui constituent encore des « points aveugles du savoir » (Segrestin et alii, 2014).

On peut aussi s'interroger sur les formes nouvelles, plus ou moins inédites que pourraient prendre les organisations économiques à l'avenir. La tendance à la « socialisation » des activités économiques induite par les pressions et injonctions d'une société civile organisée, voire par des instances publiques vont-elles amener à les (re)considérer comme un segment d'un système socio-productif, un élément d'un écosystème, à la fois acteur et dépendant de celui-ci [1]? L'économie sociale et solidaire, malgré ses limites et les déceptions qu'elle a suscitées, peut-elle encore jouer un rôle ? Les notions d'action collective, d'association, de communauté, de coordination, de coopération… qui ont présidé jusqu'alors aux représentations et aux définitions sociologiques et juridiques sont-elles encore de mise ?

C'est sur toutes ces questions que nous vous invitons à proposer une communication pour rejoindre cette session.

Références bibliographiques

Beaujolin R. (2012), « Entreprise » in Bevort A. et alii, *Dictionnaire du travail*, PUF, p. 262-268 Biondi Y., Canziani A. and Kirat T. (Dir.) (2007),*The firm as an Entity, Implications for economics, accounting and the law*, , Routledge, London.
Capron M. et Quairel-Lanoizelée F. (2015), *L'entreprise dans la société. Une question politique*, La Découverte.
Chanteau J.-P. (2022) "Do organizations have a purpose ? The symbolic constructivism test", in M. Godwyn (ed.), *Research Handbook on the Sociology of Organizations*, Cheltenham : Edward-Elgar, p. 86-106.
Chanteau J.-P. & Postel N., « Entreprise et régulation », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse & T. Lamarche (dir), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, à paraître 2023
Commons J.R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, Mc Millan.
Desreumaux A. (2013), « Entreprise », in Postel N. et Sobel R. (dir.), *Dictionnaire critique de la RSE*, Presses universitaires du Septentrion.
Dosi G. (1990), « Les frontières des entreprises : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », *Revue d'économie industrielle*, n° 51, p. 238-254.

[1] A titre d'exemple concret, on peut s'interroger pour savoir si la juxtaposition d'une série de mesures est une démarche pertinente, comme le fait « le grand défi des entreprises pour la planète avec ses 100 propositions pour accélérer la transition écologique de l'économie et des entreprises ».

Grouiez P. "Chaînes globales de valeur : une mise en perspective méso-régulationniste », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse & T. Lamarche (dir), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, à paraître 2023.
Jensen M.C. et Meckling W.H. (1976), « Theory of the firm: managerial behaviour, agency costs and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, n° 3, p. 305-360.
Lorino P. (2020), *Pragmatisme et Etudes des Organisations*, Economica.
Porter M., (1988), *L'avantage concurrentiel*, InterEditions.
Polanyi K. (1983), *La grande transformation*, Gallimard.
Segrestin B. et alii (2014), *L'entreprise. Point aveugle du savoir*, Sciences humaines éditions.
Weinstein O. (2010), *Pouvoir, finance et connaissance*, La Découverte.